

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 27 février 2008 Salle Albin Mazon – Maison des Associations à PRIVAS

Début de la séance : 18h35

Présents : Messieurs Jean LEYNAUD, Yann BACCONNIER, Edouard LEVEUGLE, André PEYRARD, Jean-Claude DURAND, Jean-Pierre JEANNE (remplace Jean-Louis BONHOMME), Gérard CHIROSSEL, Jean-Pierre ASTRUC, Gérard BEAL, Jean-Pierre LADREYT, François VEYREINC, Patrick LALLEMAND, Gilbert MOULIN, Yves CHASTAN, Hervé SAULIGNAC, Bernard VIALLE, Gilbert FREUCHET, Roger ETIENNE, Max LAFOND, Issam WARD (remplace Fabrice JACQUET), Arnaud RITTE, Christian VERCASSON, Marc JARZAT, Philippe MAZADE, Didier BELIN.

Mesdames Micheline BRIET (remplace Roland SADY), Marie-José SOUCHE (remplace Alain MARTIN).

Excusés : Messieurs Jean-Louis BONHOMME, Michel CONSTANT, Roland SADY, Alain MARTIN, Fabrice JACQUET, Alain CHAUSSIGNAND.

Absents : Messieurs Michel GAIGNIER, Yves CHEVALIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier BELIN.

Nombre de membres en exercice :	31
Nombre de membres présents :	27
Nombre de votants :	27

Ordre du Jour :

- 1) Compte Administratif 2007 Budget Général,
- 2) Compte Administratif 2007 Budget SPANC,
- 3) Durées d'amortissement des immobilisations,
- 4) SPL Textile : construction d'un bâtiment sous maîtrise d'ouvrage communautaire,
- 5) Etude de développement du site industrialo-portuaire de Le Pouzin,
- 6) Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le changement de la cuve à huiles usagées,
- 7) Taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour intercommunale,
- 8) Manifestations sportives à forte notoriété,
- 9) Festival de musiques actuelles « Les oreilles du renard »,
- 10) DASRI (Déchets d'Activités des Soins à Risque Infectieux),
- 11) Reconstitution des marchés de collecte sélective,
- 12) Convention avec les Etablissements Lafarge pour la reprise du polystyrène expansé,
- 13) Convention avec ECOFOLIO pour le recyclage des imprimés gratuits,

- 14) Débat d'Orientation Budgétaire.

Communications diverses

Le quorum étant largement atteint, François VEYREINC ouvre la séance du dernier Conseil Communautaire de la mandature. Il informe en premier lieu les élus que depuis le 18 février le siège de la Communauté de Communes est officiellement transféré 8, avenue de l'Europe Unie à Privas. Il tient à cette occasion à remercier Patrick LALLEMAND pour sa forte implication dans l'organisation et la coordination des travaux qui ont précédé le déménagement.



Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 11 décembre 2007

François VEYREINC demande si le compte rendu du Conseil Communautaire du 11 décembre dernier donne lieu à des observations. Aucune observation n'est formulée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.



I/ Compte Administratif 2007 Budget Général

François VEYREINC donne la parole à Patrick LALLEMAND, vice-président chargé des finances qui présente le compte administratif 2007 du budget général établi sur les bases suivantes :

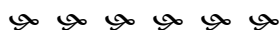
• Fonctionnement :	Dépenses	2 805 465.18 €
	Recettes	3 181 548.49 €
• Investissement :	Dépenses	414 257.83 €
	Recettes	540 767.84 €
• Restes à réaliser :	Dépenses	45 760.00 €
	Recettes	26 237.00 €

Soit un excédent pour l'année 2007 de 483 070.32 € affecté comme suit :

- 376 083.31 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté
- 106 987.01 € au compte 001 Excédent d'investissement reporté

Patrick LALLEMAND, après le départ de François VEYREINC, invite les membres du Conseil Communautaire à procéder au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2007 du budget général.



II/ Compte administratif 2007 Budget SPANC

Patrick LALLEMAND présente le compte administratif 2007 du budget SPANC établi sur les bases suivantes :

• Fonctionnement :	Dépenses	36 032.00 €
	Recettes	41 280.11 €
• Investissement :	Dépenses	7 942.94 €
	Recettes	12 449.55 €

Soit un excédent pour l'année 2007 de 9 754.72 € affecté comme suit :

- 5 248.11 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté
- 4 506.61 € au compte 001 Excédent d'investissement reporté

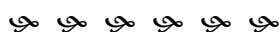
Jean-Pierre ASTRUC demande si les redevances sont assez facilement payées par les personnes contrôlées.

Patrick LALLEMAND lui répond positivement et ajoute que d'après la Trésorerie principale il n'y a que peu de récalcitrants à payer.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2007 du budget SPANC.

Retour de François VEYREINC dans la salle.

18h50 : Arrivée d'Issam WARD



III/ Durées d'amortissement des immobilisations

François VEYREINC redonne la parole à Patrick LALLEMAND qui rappelle la délibération du 1^{er} décembre 2004 fixant les durées d'amortissement des immobilisations. Suite à l'intégration du SIDOM intervenue le 1^{er} janvier 2007 il convient de la compléter.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles ou incorporelles devant être fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, il est proposé de prendre comme référence les durées suivantes :

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels 2 ans

Immobilisations corporelles :

- Voitures 5 ans
- Camions et véhicules industriels 8 ans
- Mobilier 12 ans
- Matériel de bureau électrique ou électronique 7 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Matériels classiques 8 ans
- Coffre-fort 5 ans
- Installations et appareils de chauffage 12 ans
- Appareils de levage-ascenseurs 25 ans
- Appareils de laboratoire 10 ans
- Equipement de garage et ateliers 12 ans
- Equipement de cuisines 10 ans
- Equipements sportifs 12 ans
- Installations de voirie 20 à 30 ans
- Plantations 15 ans
- Autres agencements et aménagements de terrains 25 ans
- Bâtiments légers, abris 12 ans
- Agencements et aménagements de bâtiment 15 ans
- Installations électriques et téléphoniques 8 ans
- Containers 5 ans
- Petit matériel et agencement 2 ans
- Matériel de stockage déchetterie 8 ans
- Matériel de transfert de déchets 5 ans
- Petit matériel déchetterie 5 ans
- Matériel de signalétique et publicitaire 5 ans
- Subvention d'équipement aux établissements publics 15 ans

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les durées d'amortissement proposées ci-dessus.



IV/ SPL Textile : construction d'un bâtiment sous maîtrise d'ouvrage communautaire

Le Président rappelle l'importance de ce dossier labellisé Pôle d'Excellence Rurale en décembre 2006 qui a connu d'importantes avancées ces dernières semaines. La Communauté de Communes doit livrer un bâtiment à l'IFTH (Institut Français du Textile et de l'Habillement) qui va y implanter une machine de prototypage avant fin 2008. Une consultation est en cours depuis le 21 février sur le site internet de la Communauté de Communes pour une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Jean-Pierre LADREYT expose les 3 volets du dossier qu'il présentera avec plus de précisions lors du prochain Conseil Communautaire.

- La construction d'un bâtiment estimé à 300 000 €,
- Le matériel d'un montant de 800 000 € financé à 100%,
- Les frais de fonctionnement évalué à 900 000 € pris en charge par les industriels sur 3 ans.

Il remercie les élus de la Région, des Départements de l'Ardèche et de la Drôme et de la Communauté de Communes qui soutiennent le projet.

Il informe également les conseillers de l'intégration du SPL Textile dans le cadre du Pôle de Compétitivité TECHTERA (textiles techniques et fonctionnels en Rhône-Alpes) intervenue en février 2008.

François VEYREINC confirme l'immense chance pour le territoire de porter un dossier textile labellisé Pôle de Compétitivité. Il remercie les industriels ardéchois et drômois qui se sont mobilisés pour ce dossier.

Roger ETIENNE demande s'il n'est pas gênant pour le projet qu'aucune délibération n'ait été prise pour le terrain.

François VEYREINC explique que l'acquisition du terrain situé Zone du Tamaris à Flaviac se fera prochainement. Pour l'instant il n'y a rien de gênant, l'actualité étant le lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour Hervé SAULIGNAC le SPL Textile est un beau projet innovant avec un partenariat public / privé qui fonctionne bien.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver la construction d'un bâtiment sous maîtrise d'ouvrage communautaire pour le dossier SPL Textile,**
- **de solliciter des subventions auprès du Conseil Général de l'Ardèche et du Conseil Régional,**
- **de mandater le Président pour signer toutes les pièces justificatives s'y rapportant.**



V/ Etude de développement du site industrialo-portuaire de Le Pouzin

Edouard LEVEUGLE, Vice-président chargé du développement économique, rappelle que la CNR est gestionnaire sur la commune du Pouzin d'un site à vocation industrielle et portuaire. A ce jour, ce site est vierge de toute implantation industrielle. La CNR souhaite développer le transport fluvial et les industries utilisatrices de ce moyen de fret.

André PEYRARD demande où est située cette zone.

Patrick LALLEMAND lui répond que cette zone d'environ 18 ha se situe entre le pont sur le Rhône du Pouzin et le barrage.

Vincent LE BRAS complète en indiquant que la CNR veut faire de ce site une zone spécifique ciblée sur l'écologie industrielle et le développement durable.

Gilbert MOULIN précise que la zone possède déjà des atouts importants notamment avec des amarrages, une route d'accès et un accès au chemin de fer.

Paul CHAUTARD demande si les industries devront obligatoirement avoir une liaison directe avec le Rhône.

François VEYREINC lui répond que c'est effectivement l'objectif.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver le protocole d'accord partenarial pour la réalisation d'une étude visant à définir le positionnement et les vocations du site industrialo-portuaire de LE POUZIN en lien avec les potentialités fluviales, le développement du territoire et les besoins locaux,**
- **de mandater le Président pour signer ledit protocole et toutes les pièces justificatives s'y rapportant.**



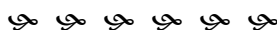
VI/ Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Ardèche pour le changement de la cuve à huiles usagées

François VEYREINC donne la parole à Jean LEYNAUD, Vice-président en charge du Service Déchets, qui informe les membres du Conseil Communautaire qu'il est apparu indispensable, suite à un contrôle des installations de la déchetterie effectué par les services de la DDAF en juin 2007, de remplacer la cuve à huiles usagées simple paroi par une cuve à huiles double paroi.

Cet investissement d'un montant de 10 770 € HT pouvant faire l'objet d'une subvention dans le cadre de la convention CAP Territoire Privas Rhône et Vallées signée en septembre 2007, il est proposé de déposer un dossier auprès du Conseil Général de l'Ardèche.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver la demande de subvention d'un montant de 6 250 € auprès du Conseil Général de l'Ardèche pour le remplacement de la cuve à huiles usagées,**
- **de mandater le Président pour signer toutes les pièces justificatives s'y rapportant**



VII/ Taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour

Le Président donne la parole à Gérard BEAL qui rappelle que le 1^{er} décembre 2004, le Conseil Communautaire a mis en place une taxe de séjour sur l'ensemble de son territoire.

Si les tarifs de cette taxe sont demeurés inchangés depuis leur instauration le Conseil Général de l'Ardèche nous a demandé, par un courrier en date du 7 mai 2007, de percevoir pour son compte, à partir du 1^{er} janvier 2008, une taxe départementale additionnelle correspondant à 10 % du tarif de la taxe intercommunale

Les conseillers sont donc invités à délibérer sur les nouveaux tarifs de la taxe de séjour intercommunale pour l'année 2008 et les suivantes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs comme suit :

Types et catégories d'hébergements	Tarif par personne et par nuitée
campings et hébergements de plein air non classés, 1 ou 2 étoiles ou de caractéristiques	0.20 € (au lieu de 0.20 €)

équivalentes	
campings et hébergement de plein air 3 ou 4 étoiles ou de caractéristiques équivalentes	0.35 € (au lieu de 0.30 €)
hôtels de tourisme et locations diverses classés sans étoile ou non classés	0.35 € (au lieu de 0.30 €)
hôtels de tourisme et locations diverses classés 1 étoile ou de caractéristiques équivalentes	0.45 € (au lieu de 0.40 €)
hôtels de tourisme et locations diverses classés 2 étoiles ou de caractéristiques équivalentes	0.50 € (au lieu de 0.45 €)
hôtels de tourisme et locations diverses classés 3 étoiles ou de caractéristiques équivalentes	0.65 € (au lieu de 0.60 €)
hôtels de tourisme et locations diverses classés 4 étoiles et plus ou de caractéristiques équivalentes	0.90 € (au lieu de 0.80 €)



VIII/ Manifestations sportives à forte notoriété

François VEYREINC donne la parole à Didier BELIN, Vice-président chargé de l'aménagement et de l'attractivité du territoire, qui rappelle que le Conseil Communautaire a mis en place en avril 2005 un règlement en faveur des manifestations sportives à forte notoriété.

Dans le cadre des crédits qui seront inscrits au titre du budget 2008, les manifestations suivantes pourraient être soutenues :

- « 19^{ème} édition des 20 Bornes de Privas » : il est proposé d'allouer au SCP Athlétisme une subvention de 1 500 € pour cette manifestation organisée le 9 mars 2008 à Privas.
- « Tournoi de Pâques 2008 » : il est proposé d'allouer au FC Rhône Vallées 26.07 une subvention de 1 500 € pour cette manifestation organisée du 22 au 24 mars 2008 au Pouzin.
- « 1^{er} Bike and Run » : il est proposé d'allouer au TRI.07 Privas Triathlon une subvention de 1 500 € pour cette manifestation organisée le 6 avril 2008 à Lyas.
- « 11^{ème} édition du grand raid Transmassif » : il est proposé d'allouer à l'Agence pour le développement des activités de pleine nature en Auvergne et Massif Central une subvention de 1 500 € pour cette manifestation organisée les 13 et 14 avril 2008 au Pouzin.
- « Accueil de l'Equipe de France Epée Hommes » : il est proposé d'allouer à La Main Gantée une subvention de 1 500 € pour cette manifestation organisée du 14 au 19 avril 2008 à Privas.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer les subventions proposées ci-dessus.



IX/ Festival des musiques actuelles « Les Oreilles du Renard »

Dans le cadre de la promotion touristique du territoire inscrite dans les compétences statutaires de la Communauté de Communes, Didier BELIN, Vice-président chargé de l'aménagement et de l'attractivité du territoire, propose aux Conseillers Communautaires de soutenir à hauteur de 1 000 € le Festival de

Musiques Actuelles « Les Oreilles du Renard », organisé par l'Union Bi Départementale des MJC Drôme et Ardèche les 9 et 10 mai 2008 à Flaviac.

Ce festival de plein air qui accueillera sur une scène professionnelle des formations musicales de renommée nationale ainsi que des jeunes musiciens, est soutenu par les Conseils Généraux de la Drôme et de l'Ardèche, le Conseil Régional Rhône-Alpes et le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

Roger ETIENNE demande que la subvention culturelle pour le Festival de musique soit alignée sur le même montant que celles données aux manifestations sportives à savoir 1 500 €.

François VEYREINC lui répond que les MJC n'ont demandé que 1 000 € à la Communauté de Communes. La subvention allouée sera donc de 1 000 €.

Christian VERCASSON ajoute que les communes environnantes comme St Julien en St Alban ont-elles aussi été sollicitées pour une subvention tout comme Flaviac et Privas.

Issam WARD demande qui porte le projet du Festival.

Didier BELIN lui répond que c'est l'Union Bi-Départementale des MJC Drôme et Ardèche qui porte le projet du Festival de musique et qui a transmis un dossier de demande de subvention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'allouer la subvention proposée ci-dessus.



X/ Collecte des déchets d'activités des soins à risque infectieux (DASRI)

François VEYREINC donne la parole à Jean LEYNAUD qui explique que les malades en auto-traitement produisent des déchets « piquants-coupants » (seringues, aiguilles, stylos d'injection...) qui peuvent être retrouvés dans les ordures ménagères, les containers de collecte sélective...

Pour remédier aux risques infectieux liés à ce type de déchets la Communauté de Communes propose de mettre en place un nouveau service de traitement réservé aux particuliers.

Après l'examen des 4 dossiers reçus suite au MAPA lancé en janvier 2008 il est proposé de retenir l'offre de la Vitrine Médicale qui prévoit notamment le dépôt des boîtes usagées dans une borne automatique accessible 24 h / 24.

Le coût pour 2 années du traitement des DASRI est évalué à une somme comprise entre 5 000 et 10 000€.

Il est précisé que la Communauté de Communes ne prend pas en charge la fourniture des boîtes à aiguilles des particuliers qui seront disponibles en pharmacie ou dans les magasins spécialisés.

Paul CHAUTARD demande si les professionnels de santé comme les infirmières libérales pourront aussi utiliser le service et déposer leurs déchets dans la borne de la Vitrine Médicale.

Jean LEYNAUD répond que seuls les particuliers auront accès à ce service.

Micheline BRIET demande qui sera responsable de la borne automatique et des déchets se trouvant à l'intérieur.

Jean LEYNAUD explique que seule la Vitrine Médicale sera responsable de la borne et des déchets déposés.

Après avoir pris connaissance des différentes dispositions de la convention qui sera mise en place, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'instaurer la collecte des boîtes usagées de DASRI et leur traitement,**
- **d'autoriser le Président à signer la convention avec la Vitrine Médicale ainsi que toutes les pièces justificatives s'y rapportant.**



XI/ Reconduction des marchés de collecte sélective

Jean LEYNAUD informe les membres du Conseil Communautaire que les contrats de collecte sélective passés le 1^{er} juillet 2005 (lot n°1 : verre) et le 23 mai 2005 (lot n°2 : corps plats et corps creux) arrivent à échéance prochainement. Ces contrats ayant été signés pour une durée de 3 ans reconductible deux fois un an il est proposé de les reconduire pour une année supplémentaire.

- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**
- **d'approuver la reconduction pour une année supplémentaire du contrat de collecte sélective Lot n°1 (verre) à compter du 1^{er} juillet 2008 signé avec la société SORECA,**
 - **d'approuver la reconduction pour une année supplémentaire du contrat de collecte sélective Lot n°2 (corps plats et corps creux) à compter du 23 mai 2008 signé avec la société SITA MOS,**
 - **de mandater le Président pour signer les reconductions de ces 2 contrats ainsi que toutes les pièces justificatives s'y rapportant.**



XII/ Convention avec les établissements Lafarge pour la reprise du polystyrène expansé

Jean LEYNAUD informe les membres du Conseil Communautaire que les établissements Lafarge reprennent depuis 2004 le polystyrène collecté en déchetterie de Privas.

Les conseillers communautaires sont appelés à se prononcer sur la signature d'une convention officialisant le dispositif mis en œuvre depuis 2004. L'intégralité du polystyrène, repris à coût zéro, est traité et recyclé en placo-plâtre sur le site de production Lafarge de Loriol sur Drôme. Le polystyrène est conditionné en big bag et acheminé aux Etablissements Lafarge sous la responsabilité de la Communauté de Communes.

- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**
- **d'approuver la mise en place d'une convention avec les Etablissements Lafarge,**
 - **de mandater le Président pour signer cette convention ainsi que toutes les pièces justificatives s'y rapportant.**



XIII/ Convention avec ECOFOLIO pour le recyclage des imprimés gratuits

Jean LEYNAUD, Vice-président chargé du Service Déchets, informe les conseillers communautaires qu'une filière des imprimés gratuits s'est organisée pour mettre en œuvre une responsabilité élargie du producteur et ainsi participer à la fin de vie de ses produits. Un éco-organisme, ECOFOLIO, a été créé pour encadrer cette filière.

Il est précisé que le Code de l'Environnement prévoit une éco-contribution acquittée par les émetteurs d'imprimés gratuits. Sont concernés, les annuaires, la presse gratuite d'annonces, les prospectus... Les imprimés visés représentent un gisement de 1 million de tonnes sur un gisement d'imprimés papiers de 4.5 millions de tonnes.

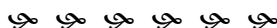
La vocation d'ECOFOLIO est à la fois économique, environnementale et citoyenne puisque cet organisme collecte les contributions auprès des émetteurs et les reverse, sous forme de soutiens aux collectivités territoriales, en favorisant la collecte sélective et le recyclage. Il s'attache par ailleurs à développer des actions de prévention et d'information.

Le décret du 1^{er} mars 2006 a défini les soutiens aux collectivités et le décret 2006-1766 du 23/12/2006 en a fixé le montant à 65 € par tonne de déchets imprimés faisant ou ayant fait l'objet d'un recyclage. Par ailleurs, à titre exceptionnel, un quart des tonnages d'imprimés valorisés en 2006 et la totalité de ceux valorisés en 2007 seront soutenus.

Jusqu'à présent la collectivité assumait seule le coût de cette élimination. Il apparaît pertinent que la Communauté de Communes intègre ce dispositif pour une meilleure valorisation de sa collecte sélective.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver la conclusion d'une convention avec l'éco-organisme ECOFOLIO pour une durée de 5 ans,**
- **de mandater le Président pour signer cette convention ainsi que toutes les pièces justificatives s'y rapportant.**



XIV/ Débat d'Orientation Budgétaire

François VEYREINC présente aux Conseillers Communautaires le Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2008.

Les réunions d'information organisées les 29 novembre et 3 décembre derniers au Pouzin et à Privas ont permis de présenter à l'ensemble des élus municipaux du territoire communautaire l'importance du travail accompli depuis le 1^{er} janvier 2004 : création du SPANC, intégration du SIDOM et développement du service déchets (collecte cartons, redevance spéciale), accompagnement des dossiers éoliens, programme d'aménagement de la vallée de l'Ouvèze labellisé Pôle d'Excellence Rurale, création de nouvelles structures en matière de petite enfance, instauration d'une Taxe de Séjour intercommunale intégralement reversée à l'Office du Tourisme...

Alors que se préparent dans le cadre des travaux des commissions « Balladur », « Lambert » et « Attali » des propositions de réformes de grande ampleur touchant les collectivités locales, les orientations budgétaires proposées pour 2008 s'attachent à renforcer sans attendre l'exercice des missions dévolues à notre intercommunalité notamment dans le domaine du développement économique et de l'aménagement du territoire.

ANALYSE FINANCIÈRE :

La situation largement excédentaire de notre trésorerie (environ 400 000 € réellement disponibles après paiement des engagements intervenus fin 2007 et la fin des travaux pour la mise en place de la signalétique chemins de randonnées) permet d'envisager sereinement les nombreux investissements prévus cette année.

Des dépenses de fonctionnement - qui pourront être dans certains cas autant d'économies pour nos communes - apparaîtront pour la première fois à compter de l'exercice budgétaire 2008. A titre d'exemple, notre adhésion au Syndicat Mixte de la Vallée de l'Eyrieux, de l'Ouvèze et du plateau de Vernoux (SMEOV) et au Contrat de Développement Rhône Alpes Valence Drôme Ardèche Centre (CDRA), décidée le 19 septembre 2007, nécessitera une inscription de crédits d'environ 45 000 € (1,90 € par habitant). Comme nous l'avons vu par ailleurs lors du Conseil Communautaire qui s'est tenu le 11 décembre à Flaviac, la mise en place du Relais d'Assistance Maternelle de Saint Julien en Saint Alban entraînera une dépense annuelle à la charge de la Communauté de l'ordre de 15 000 €. Ces nouvelles dépenses de fonctionnement récurrentes réduiront nos reports excédentaires dans l'avenir.

Le capital restant dû dans le cadre des emprunts souscrits par le SIDOM avant son intégration s'élève au 1^{er} janvier 2008 à 607 948 € soit une diminution de près de 60 000 € par rapport au 1^{er} janvier 2007.

Comme l'an dernier, la Communauté de Communes de Barrès Coiron participera à hauteur de 5 400 € au remboursement des emprunts contractés avant le départ des communes de St Vincent de Barrès, St Bazile et St Symphorien sous Chomérac du SIDOM.

Notre potentiel en matière d'emprunt demeure donc totalement préservé pour nos budgets à venir.

La Communauté compte actuellement 11 agents titulaires et 2 contractuels recrutés dans le cadre d'un CDD. Les domaines d'intervention de la CCPRV devenant de plus en plus étendus il sera indispensable d'engager, dès l'examen du Budget Primitif, une réflexion sur l'évolution des effectifs, en particulier dans le domaine du tourisme avec l'entretien des chemins de randonnées et au niveau du service administration générale sur un poste à fortes spécificités juridiques.

Comme l'an dernier le budget SPANC (M49) fait apparaître un résultat positif. Le non versement de la subvention régionale programmée au titre du premier semestre 2007 nous contraindra de revoir le prévisionnel qui avait été établi sur une période de 5 années.

FISCALITE COMMUNAUTAIRE :

Conformément aux engagements pris lors de la création de la Communauté de Communes l'objectif de grande modération fiscale a prévalu tout au long de cette mandature de presque 5 années. Notre fiscalité est demeurée inchangée depuis notre premier exercice budgétaire et notre situation financière excédentaire devrait, une nouvelle fois, mettre nos administrés à l'abri d'une augmentation des taux communautaires.

L'instauration de la Redevance Spéciale décidée lors du Conseil Communautaire du 11 décembre dernier amènera une recette nouvelle d'environ 60 000 €. Celle-ci devrait permettre de ne pas envisager d'augmentation des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères après la baisse importante intervenue en 2007.

Le Conseil Général de l'Ardèche ayant décidé d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2008 une taxe départementale additionnelle de 10% aux taxes de séjour perçues par les communes et les intercommunalités, notre taxe augmentera d'autant pour la prochaine saison touristique. Pour mémoire, le montant récolté en 2007 auprès des 53 hébergeurs de notre territoire s'élève à 22 816 €.

Le transfert des structures « petite enfance » existantes sera très concrètement envisagé cette année en sollicitant le diagnostic de la CAF pour établir un état des lieux précis. Le recours à un intervenant extérieur, comme nous l'avons fait avant de prendre la compétence « Ordures Ménagères », pourra être proposé pour évaluer l'impact financier notamment en regard de l'équilibre fiscal entre la Communauté et la commune bénéficiant du transfert.

PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS :

Nos investissements connaîtront une augmentation sensible cette année.

Le commencement des travaux des opérations inscrites dans le Pôle d'Excellence Rurale « Traditions et Nouvelles Technologies dans la vallée de l'Ouvèze » entraînera une inscription de crédits - en travaux et subventions aux communes - supérieure à 500 000 €. Ces crédits permettront notamment d'engager, sous maîtrise d'ouvrage communautaire et pour un montant estimé à 300 000 €, le bâtiment dédié au SHL Textile sur la commune de Flaviac.

Le coût de la plupart des investissements programmés ayant été revu à la hausse, il appartiendra au Conseil Communautaire de confirmer la subvention de 10% en faveur des communes maîtres d'ouvrage sur la base des montants inscrits dans le dossier PER ou sur les montants réactualisés.

En application des dispositions du Protocole d'Accord signé le 27 septembre 2007 avec la société immobilière FAURE nos engagements pour le CENT de Saint Julien en Saint Alban (acquisition de terrains, travaux de viabilisation et construction du pôle d'accueil des entreprises) seront financés par une ligne de trésorerie spécifique inscrite dans un budget annexe affecté au programme CENT.

Le déménagement du siège de la Communauté de Communes de la Maison des Associations à l'avenue de l'Europe Unie nécessitera une inscription de crédits de 20 000 € pour la restructuration de l'étage mis à disposition par la commune de Privas. Le nouveau loyer qui sera consenti par Privas prendra en compte une partie du coût des travaux entrepris.

La construction d'un bâtiment d'une superficie d'environ 300 m² permettant d'abriter les déchets ménagers spéciaux (pots de peinture, batteries...) et les déchets de la nouvelle filière D3E (Déchets d'Equipements Electrique et Electronique) constituera le principal investissement se rapportant au Service Déchets.

Ce bâtiment, préconisé à la suite d'un diagnostic établi par la DDAF, sera également utilisé comme atelier garage pour nos véhicules techniques de la déchetterie de Privas. Le site étant classé ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) des formalités administratives devront être entreprises avant le commencement des travaux (commissaire enquêteur notamment).

Toujours au titre du Service Déchets, le remplacement de la cuve à huiles (huiles de vidanges) par une cuve double paroi représentera une dépense d'environ 13 000 € TTC.

Enfin, le rendu du « document unique » en cours d'élaboration pourra entraîner des dépenses supplémentaires pour la sécurité du personnel.

Il reviendra au Conseil Communautaire qui sera mis en place après les élections municipales de mars prochain de valider ces orientations et de confirmer la dimension stratégique de notre institution qui, par l'importance de sa population et le nombre de ses communes, peut répondre aux enjeux de taille critique des intercommunalités.

Pour Roger ETIENNE le Débat d'Orientation Budgétaire est prématuré. Il lui paraît logique que les mêmes élus débattent les orientations budgétaires et votent le budget. De plus il considère toujours avoir un manque d'informations notamment au niveau du CENT.

François VEYREINC lui explique que s'agissant des orientations budgétaires il n'y a aucune obligation de lien entre les élus qui en débattent et ceux qui votent le budget. Si des nouvelles orientations sont à faire pour le vote du BP, il n'y a aucun doute que les prochains élus les proposeront. En ce qui concerne le manque d'informations, lorsque la possibilité se s'informer se présente les élus demandeurs devraient faire leur possible pour assister aux réunions proposées comme celles des journées européennes des territoires de demain organisées les 7 et 8 février.

Roger ETIENNE précise qu'il avait initialement prévu d'assister à la réunion le jeudi matin mais une commission de sécurité à la Mairie l'en a empêché ainsi qu'il l'a fait savoir par mail auprès du secrétariat de la Communauté.

Le Conseil Communautaire :

- Prend acte,**
- A débattu des orientations budgétaires pour l'année 2008 exposées ci-dessus.**



Communications diverses

● Brochure de l'Office de Tourisme:

La brochure 2008 de l'Office de Tourisme est distribuée à tous les conseillers communautaires.

● Jean-Pierre ASTRUC salue ses collègues conseillers communautaires, les membres du bureau et notamment le Président François VEYREINC. Pour la dernière réunion de la mandature et sa dernière réunion en tant qu' élu il évoque le plaisir qu'il a eu à participer aux travaux de la Communauté de Communes et souhaite bonne chance à ceux qui se représentent les 9 et 16 mars prochains.

François VEYREINC souhaite remercier tous les élus communautaires pour le travail accompli durant ces 4 années et espère les revoir au sein du Conseil Communautaire début avril.

Patrick LALLEMAND remercie François VEYREINC pour son implication et son travail en tant que Président.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Président

Les Vice-Présidents

Le Secrétaire de séance

Les Délégués Intercommunaux